



ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE

**Le lundi 5 août 2013
à 19h30**

1. **Ouverture de la séance**

2. **Adoption de l'ordre du jour**

3. **Période de questions**

4. **Procès-verbaux**

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 15 juillet 2013

5. **Administration générale, greffe, affaires juridiques**

5.1 Gestion sécuritaire du transport ferroviaire

5.2 Renouvellement de l'entente de gestion du programme de supplément au loyer AccèsLogis

5.3 Vente du lot 3 088 775 du cadastre du Québec, situé sur le boulevard de Normandie, à « Les Placements JDG inc. »

5.4 Mandat à un ingénieur pour l'analyse de contrats accordés par la Ville

5.5 Acquisition du lot 4 314 851 du cadastre du Québec, situé sur le boulevard du Séminaire Sud, à des fins de conservation

6. **Finances municipales**

--- --

7. **Ressources humaines**

--- --

8. **Loisirs et bibliothèques**

— — — —

9. **Infrastructures et gestion des eaux**

9.1 Approbation du rapport d'avant-projet d'Hydro-Québec relativement au projet d'enfouissement des réseaux de distribution existant – entrée sud du centre-ville

9.2 Octroi des contrats suivants :

9.2.1 SA-840-AD-13 Entretien préventif et réparation des pompes

9.2.2 SA-793-AD-13 Réhabilitation environnementale de site, 250, rue Mercier

9.2.3 SA-2123-TP-13 Travaux de surfacage de rues

10. **Toponymie et circulation**

10.1 Installation de panneaux d'arrêt sur la rue de la Tramontane, à l'intersection de la rue des Merisiers

11. **Travaux publics**

11.1 Octroi du contrat suivant :

11.1.1 SA-2122-TP-13 Location d'équipements de déneigement avec opérateur pour le secteur centre-ville / NDA

12. **Sécurité publique**

— — — —

13. **Urbanisme**

13.1 Étude et décision relatives à diverses demandes de dérogation mineure

13.1.1 DDM-2013-2953 Suzie Gauthier – Immeuble situé au 240, rue Saint-Georges

13.1.2 DDM-2013-3014 Michèle Potvin – Immeuble situé au 354, rue Philippe

13.1.3 DDM-2013-3028 Francine St-Denis – Immeuble situé au 167, rue Grenier

13.1.4 DDM-2013-3036 Mélanie Guay – Immeuble situé au 2011, route 133

- 13.1.5 DDM-2013-3039 Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu – Immeuble constitué du lot 4 760 207 sur l’avenue du Parc
- 13.1.6 DDM-2013-3056 9056-9039 Québec inc. – Immeuble constitué du lot 5 103 081 sur la rue René-Boileau
- 13.1.7 DDM-2013-3057 Linda Maltais – Immeuble constitué du lot 5 285 122 sur le boulevard Saint-Luc
- 13.1.8 DDM-2013-3063 Éric Faucher – Immeuble situé au 675, rue Trotter
- 13.1.9 DDM-2013-3066 Gestion immobilière Grégoire inc. – Immeuble situé au 100, rue Moreau
- 13.2 Étude et décision relatives à des demandes d’usage conditionnel
- 13.2.1 UC-2013-3006 Claude Vallières – Immeuble situé au 1734, rue Dupuis
- 13.2.2 UC-2013-3060 Pierre Roy – Immeuble situé au 1928, Route 219
- 13.3 Étude et décision relatives à divers plans d’implantation et d’intégration architecturale
- 13.3.1 PIA-2013-3020 Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu – Immeuble constitué du lot 4 760 207 sur l’avenue du Parc
- 13.3.2 PIA-2013-3033 Gestion Immobilière Grégoire inc. – Immeuble situé au 100, rue Moreau
- 13.3.3 PIA-2013-3045 Gestion Immobilière Grégoire inc. – Immeuble situé au 96, rue Moreau
- 13.3.4 PIA-2013-3055 9056-9039 Québec inc. – Immeuble constitué des lots 5 103 081 à 5 103 087 sur la rue René-Boileau
- 13.3.5 PIA-2013-3049 Clément Grenier pour « Les Géants du couvre-plancher » – Immeuble situé au 789, 2^e Rue
- 13.4 Adoption du second projet des règlements suivants :
- 13.4.1 Règlement n^o 1168
- « Règlement modifiant le règlement de zonage n^o 0651 et ses amendements afin :
- de créer une nouvelle zone du groupe commerce et service (C), où seraient autorisées certains usages commerciaux et communautaires, à même une partie des zones I-1775 et H-1683, situées de part et d’autre de la rue Frontenac, à l’est de la rue Bouthillier Nord et sur le côté est de la rue Collin au sud de la voie ferrée ;
 - d’assujettir cette nouvelle zone C-1765 à un PIIA »

13.4.2 Règlement n° 1188

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements afin :

- de modifier l'affectation des zones C-5049 et C-5050 présentement à dominance commerciale par une affectation à dominance habitation, d'autoriser l'usage trifamiliale et mutifamiliale de 4 à 6 logements et de supprimer les usages commerciaux actuellement permis ou exclus. Ces zones sont situées à l'ouest de la Route 133 et au sud de la rue Alain et au nord du Ruisseau de la Barbotte ;
- d'agrandir la zone C-5046 à même une partie de la zone H-5033, délimitée au nord par la rue de Vimy et à l'est par la Route 133 et de retirer les usages spécifiquement permis en lien avec les véhicules de promenade, cyclomoteurs, motocyclettes, motoneiges ou véhicules hors-route ;
- d'autoriser les usages appartenant aux sous-classes C7-01 (Vente et service pour véhicules de promenade) et C9-03 (Véhicules) dans la zone H-1800, située à l'intersection des rues Jacques-Cartier Sud et Dubois;
- d'autoriser des bâtiments de 4 étages et d'une hauteur de 16 mètres dans la zone H-1181, délimitée au nord par la rue Lesieur, au sud par l'Autoroute 35 et à l'ouest par le boulevard du Séminaire Nord »

13.4.3 Règlement n° 1189

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, afin de créer une nouvelle zone du groupe communautaire, où serait aussi autorisée l'habitation unifamiliale en mixité avec les lieux de culte, à même une partie de la zone H-5562, située à l'est du chemin des Patriotes Est, à proximité de la rue de la Pépinière »

13.5 Adoption du projet des règlements suivants :

13.5.1 Règlement n° 1191

« Règlement modifiant le Plan d'urbanisme n° 0650 et ses amendements dans le but de :

- remplacer le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du centre-ville par celui du Vieux-Saint-Jean et du Vieux-Iberville, et de remplacer la carte 11, de manière à montrer le nouveau périmètre du PPU;
- remplacer la carte 1, de manière à insérer une nouvelle zone à rénover, soit le secteur sud, situé de part et d'autre de la voie ferrée entre les rues Longueuil et Cousins Nord ;
- modifier la carte 8, de manière à remplacer la carte numéro 31H06-020-0411-S de la plaine inondable, datée du premier trimestre 2006, par celle produite par la MRC du Haut-Richelieu en février 2013 et ce, en conformité du Schéma d'aménagement et de développement;
- remplacer la carte 12, relative au plan de localisation des P.I.I.A. et site du Patrimoine »

13.5.2 Règlement n° 1198

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'agrandir les territoires désignés comme étant des boisés d'intérêt par l'insertion de nouveaux boisés d'intérêt. Ces boisés sont situés à l'intérieur du périmètre urbain, et de la zone périurbaine, soit dans les zones C-2629, C-1859, P-2600, H-2783, P-2794, A-2696 et A-4992 »

13.5.3 Règlement n° 1202

« Règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 0945 et ses amendements dans le but de :

- modifier le plan des secteurs de P.I.I.A., afin d'insérer la zone C-1765, récemment créée par le règlement n° 1168, dans le secteur de P.I.I.A. : « *Vieux-Saint-Jean, Vieux-Iberville, Vieux-L'Acadie et bâtiments patrimoniaux* »;
- modifier ce plan, afin d'insérer l'agrandissement de la zone H-1773, comme elle a été modifiée par le règlement n° 1203, dans le secteur de P.I.I.A. : « *Projets intégrés résidentiels* » »

13.6 Adoption du premier projet des règlements suivants :

13.6.1 Règlement n° 1199

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements afin :

- d'agrandir la zone C-2114 à même la zone C-2631 et d'agrandir la zone C-2113 à même une partie de la zone C-2114 dans le but de :
 - supprimer l'usage C7-01-04 (Vente aux détails de pièces, pneus, batteries, ou accessoires neufs pour véhicules de promenade, cyclomoteurs, moto-cyclettes, motoneiges ou véhicules hors route), dans la zone C-2113;
 - limiter l'usage C7-01-05 (Service de réparation mécanique, estimation, remplacement de pièces, pose d'accessoires neufs pour véhicules de promenade, cyclomoteurs, moto-cyclettes, motoneiges ou véhicules hors route) présentement autorisé dans cette zone, en excluant dorénavant la réparation mécanique;
 - la grille des usages et normes de la zone C-2631 est abrogée.

Ces zones sont délimitées au nord par la rue des Quatre-Saisons, au sud par la rue des Échevins et à l'ouest par le boulevard Saint-Luc ;

- d'agrandir la zone H-1308 à même une partie des zones C-1301 et H-1299 et d'autoriser les projets intégrés dans la zone H-1308 ainsi agrandie. Ces zones sont délimitées à l'est par la rue Langlois, au sud par la rue Saint-Jacques et à l'ouest par le chemin du Grand-Bernier Nord ;
- de modifier l'affectation de la zone P-1606 présentement à dominance communautaire par une affectation à dominance habitation et d'autoriser la classe d'usage unifamiliale du groupe habitation (H) jumelée ou contiguë. Cette zone est délimitée au nord par la rue des Trinitaires, au sud par la rue

Frontenac, à l'est par la rue Dollard et à l'ouest par le terrain d'une école primaire :

- d'autoriser la construction de remises ayant une superficie d'implantation au sol cumulative maximale de 75 m² dans la zone H-2064, délimitée au nord par la rue Donais et à l'ouest par la Place de Poitiers »

13.6.2 Règlement n° 1203

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements afin :

- d'agrandir la zone H-1773 à même une partie de la zone H-1092 et d'harmoniser les normes afférentes de manière à permettre la construction de bâtiments multifamiliaux sur le principe d'un projet intégré. Ces zones sont délimitées au nord par la voie ferrée, à l'est par la rue Bouthillier Nord, au sud par la rue Cousins Nord ;
- de supprimer la classe d'usage unifamiliale isolée dans les zones H-1580, H-1819, C-1519 et C-1520, d'autoriser la classe d'usage bifamiliale dans la zone H-1585 et de diminuer ou d'augmenter la largeur minimale et la superficie d'un terrain, en fonction de la classe d'usage autorisé dans les zones H-1574 et H-1580. Ces zones H-1580, H-1819, C-1519, C-1520, H-1574 et H-1585 sont situées au nord et au sud de la rue des Carrières, entre le chemin du Grand-Bernier Nord et le chemin du Petit-Bernier;
- de modifier la grille des usages et normes de la zone C-2116, délimitée au nord par la rue Donais, au sud par le boulevard de la Mairie et à l'ouest par le boulevard Saint-Luc, de manière à augmenter le nombre maximal d'étages à 3, la hauteur maximale à 13 m et les marge avant et avant secondaire à 8 m »

14. Avis de motion

14.1 Règlement n° 1131

« Règlement modifiant le règlement n° 0824 fixant les modalités de la prise en charge par la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu de tout système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet d'une résidence isolée, tel qu'amendé par le règlement n°0922 »

14.2 Règlement n° 1190

« Règlement modifiant le règlement n° 400-000 relatif à la construction de services publics d'aqueduc et d'égout sanitaire sur une partie du territoire de l'ancienne municipalité de la Paroisse de Saint-Athanase »

14.3 Règlement n° 1191

« Règlement modifiant le Plan d'urbanisme n° 0650 et ses amendements dans le but de :

- remplacer le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du centre-ville par celui du Vieux-Saint-Jean et du Vieux-Iberville, et de remplacer la carte 11, de manière à montrer le nouveau périmètre du PPU;

- remplacer la carte 1, de manière à insérer une nouvelle zone à rénover, soit le secteur sud, situé de part et d'autre de la voie ferrée entre les rues Longueuil et Cousins Nord ;
- modifier la carte 8, de manière à remplacer la carte numéro 31H06-020-0411-S de la plaine inondable, datée du premier trimestre 2006, par celle produite par la MRC du Haut-Richelieu en février 2013 et ce, en conformité du Schéma d'aménagement et de développement;
- remplacer la carte 12, relative au plan de localisation des P.I.I.A. et site du Patrimoine »

14.4 Règlement n° 1198

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'agrandir les territoires désignés comme étant des boisés d'intérêt par l'insertion de nouveaux boisés d'intérêt. Ces boisés sont situés à l'intérieur du périmètre urbain, et de la zone périurbaine, soit dans les zones C-2629, C-1859, P-2600, H-2783, P-2794, A-2696 et A-4992 »

14.5 Règlement n° 1199

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements afin :

- d'agrandir la zone C-2114 à même la zone C-2631 et d'agrandir la zone C-2113 à même une partie de la zone C-2114 dans le but de :
 - supprimer l'usage C7-01-04 (Vente aux détails de pièces, pneus, batteries, ou accessoires neufs pour véhicules de promenade, cyclomoteurs, moto-cyclettes, motoneiges ou véhicules hors route), dans la zone C-2113;
 - limiter l'usage C7-01-05 (Service de réparation mécanique, estimation, remplacement de pièces, pose d'accessoires neufs pour véhicules de promenade, cyclomoteurs, moto-cyclettes, motoneiges ou véhicules hors route) présentement autorisé dans cette zone, en excluant dorénavant la réparation mécanique;
 - la grille des usages et normes de la zone C-2631 est abrogée.

Ces zones sont délimitées au nord par la rue des Quatre-Saisons, au sud par la rue des Échevins et à l'ouest par le boulevard Saint-Luc ;

- d'agrandir la zone H-1308 à même une partie des zones C-1301 et H-1299 et d'autoriser les projets intégrés dans la zone H-1308 ainsi agrandie. Ces zones sont délimitées à l'est par la rue Langlois, au sud par la rue Saint-Jacques et à l'ouest par le chemin du Grand-Bernier Nord ;
- de modifier l'affectation de la zone P-1606 présentement à dominance communautaire par une affectation à dominance habitation et d'autoriser la classe d'usage unifamiliale du groupe habitation (H) jumelée ou contiguë. Cette zone est délimitée au nord par la rue des Trinitaires, au sud par la rue Frontenac, à l'est par la rue Dollard et à l'ouest par le terrain d'une école primaire ;
- d'autoriser la construction de remises ayant une superficie d'implantation au sol cumulative maximale de 75 m² dans la zone H-2064, délimitée au nord par la rue Donais et à l'ouest par la Place de Poitiers »

14.6 Règlement n° 1200

« Règlement abrogeant le règlement n° 0791 autorisant le paiement d'honoraires professionnels pour la construction d'un complexe sportif, décrétant une dépense n'excédant pas 751 000 \$ et un emprunt à cette fin »

14.7 Règlement n° 1201

« Règlement modifiant le règlement n° 1156 établissant le programme de rénovation des façades pour les immeubles commerciaux du centre-ville et le règlement n° 1157 établissant le programme de rénovation de suites commerciales au rez-de-chaussée du centre-ville »

14.8 Règlement n° 1202

« Règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 0945 et ses amendements dans le but de :

- modifier le plan des secteurs de P.I.I.A., afin d'insérer la zone C-1765, récemment créée par le règlement n° 1168, dans le secteur de P.I.I.A. : « *Vieux-Saint-Jean, Vieux-Iberville, Vieux-L'Acadie et bâtiments patrimoniaux* »;
- modifier ce plan, afin d'insérer l'agrandissement de la zone H-1773, comme elle a été modifiée par le règlement n° 1203, dans le secteur de P.I.I.A. : « *Projets intégrés résidentiels* »

14.9 Règlement n° 1203

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements afin :

- d'agrandir la zone H-1773 à même une partie de la zone H-1092 et d'harmoniser les normes afférentes de manière à permettre la construction de bâtiments multifamiliaux sur le principe d'un projet intégré. Ces zones sont délimitées au nord par la voie ferrée, à l'est par la rue Bouthillier Nord, au sud par la rue Cousins Nord ;
- de supprimer la classe d'usage unifamiliale isolée dans les zones H-1580, H-1819, C-1519 et C-1520, d'autoriser la classe d'usage bifamiliale dans la zone H-1585 et de diminuer ou d'augmenter la largeur minimale et la superficie d'un terrain, en fonction de la classe d'usage autorisé dans les zones H-1574 et H-1580. Ces zones H-1580, H-1819, C-1519, C-1520, H-1574 et H-1585 sont situées au nord et au sud de la rue des Carrières, entre le chemin du Grand-Bernier Nord et le chemin du Petit-Bernier;
- de modifier la grille des usages et normes de la zone C-2116, délimitée au nord par la rue Donais, au sud par le boulevard de la Mairie et à l'ouest par le boulevard Saint-Luc, de manière à augmenter le nombre maximal d'étages à 3, la hauteur maximale à 13 m et les marge avant et avant secondaire à 8 m

14.10 Règlement n° 1204

« Règlement retenant les services de professionnels pour la confection de plans et devis en vue du prolongement des infrastructures municipales sur un tronçon de la Route 219 et sur un tronçon du chemin du Clocher et décrétant une dépense et un emprunt à cette fin »

14.11 Règlement n° 1205

« Règlement retenant les services de professionnels pour la confection de plans et devis en vue de l'agrandissement du stationnement incitatif situé sur la rue Boucher et décrétant une dépense et un emprunt à cette fin »

14.12 Règlement n° 1207

« Règlement modifiant le règlement n° 0383 concernant les limites de vitesse, tel qu'amendé par les règlements n°s 0501, 0672, 0738, 0870, 0889, 0890, 0937, 0963 et 1145 afin de réduire la vitesse à certains endroits »

14.13 Règlement n° 1209

« Règlement autorisant une dépense supplémentaire pour l'acquisition d'immeubles aux fins de la réalisation du projet de revitalisation du centre-ville et décrétant un emprunt à cette fin »

15. **Règlements**

15.1 Règlement n° 1137

« Règlement modifiant le règlement de zonage n°0651, et ses amendements, dans le but de :

- créer une nouvelle zone du groupe habitation (H) où les habitations multifamiliales de 4 à 6 logements seront autorisées en projet intégré, à même une partie de la zone H-5529, située sur le côté ouest du chemin des Patriotes est, à la hauteur de la rue de Chambly ;
- d'assujettir cette nouvelle zone à un P.I.I.A »

15.2 Règlement n° 1169

« Règlement modifiant le règlement de zonage n°0651 et ses amendements, dans le but de mettre en œuvre la politique de l'arbre et, plus particulièrement, d'interdire l'abattage d'arbres dans la bande de protection d'arbres à conserver, et ce, sur l'ensemble du territoire »

15.3 Règlement n° 1170

« Règlement modifiant le règlement de permis et certificats n° 0654 et ses amendements, dans le but d'exiger un certificat d'autorisation pour abattre un ou plusieurs arbres dans la bande de protection d'arbres à conserver et exiger des renseignements et des documents requis lors d'une telle demande »

15.4 Règlement n° 1172

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements afin :

- de créer une nouvelle zone du groupe habitation, où seraient aussi autorisés les usages C9-01-01 (Vente au détail, entretien ou réparation de machines distributrices), à même une partie de la zone H-1769, située à l'intersection des rues Saint-Georges et Cousins Nord ;
- d'agrandir la zone C-2731 à même une partie de la zone H-2105, située à l'intersection du boulevard Saint-Luc et la rue Rita ;

- d'autoriser l'usage habitation trifamiliale dans les zones H-2167, H-2719, C-2205, H-2199, H-2722 et H-2168, d'autoriser l'usage habitation bifamiliale dans la zone H-2722 et d'établir les normes se rapportant au bâtiment principal et au terrain. Les zones visées sont situées de part et d'autre de la rue Jean-Talon entre la rue Claire au nord et la rue Chênevert au sud ;
- supprimer la note (N022) qui interdit la conversion des logements en commerce dans les zones H-1505 et H-1561, situées de part et d'autre de la rue Saint-Jacques entre les rues Marchand à l'ouest et la rue Collin à l'est »

15.5 Règlement n° 1174

« Règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 0945 et ses amendements dans le but de modifier le secteur de P.I.I.A. nommé « Projets intégrés résidentiels » afin d'inclure la zone H-5600, en vertu du plan de zonage du règlement n° 0651 et ses amendements »

15.6 Règlement n° 1178

« Règlement modifiant le règlement n° 0692, tel que modifié par les règlements n°s 0708, 0735, 0754, 0776, 0823, 0882, 0920, 0974, 1067, 1119 et 1139, relatif à la tarification de certains biens, services ou activités et établissant les modalités de dépôt d'une demande de révision de l'évaluation »

15.7 Règlement n° 1179

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements afin :

- de créer une nouvelle zone du groupe habitation (H), où seraient autorisées les habitations multifamiliales de 4 à 8 logements, à même une partie de la zone A-5039, située à l'est de la route 133 et de part et d'autre de la rue Oigny ;
- d'agrandir les zones H-2156 et H-2154 à même une partie de la zone H-2171, d'agrandir la zone H-2153 à même une partie de la zone H-2154 et de fixer la hauteur maximale d'un bâtiment principal à 9,5 m dans la zone H-2154. Ces zones sont situées de part et d'autre de la rue Mailloux entre l'avenue du Parc et la rue Marquis ;
- d'autoriser spécifiquement l'usage C10-01-01 (Bar) comme usage accessoire à la restauration et l'usage C4-04-01 (Centre de conférence ou de congrès, lieu aménagé pour la location de salles de réception, de banquet ou de réunion) dans la zone H-1536, située à l'intersection des rues Vanier et Jacques-Cartier Sud ;
- de remplacer les usages C1-01-01 (dépanneur ou tabagie) et de la sous-classe C8-01 (station-service) par certains usages de la sous-classe C2-03 (services spécialisés) dans la zone C-1429, située à l'intersection du boulevard Industriel et de la rue Boucher;
- d'agrandir la zone H-2200 à même une partie de la zone H-2172. Cette zone est située dans le prolongement de la rue des Tourterelles et de la rue Courbevoie »

15.8 Règlement n° 1196

« Règlement autorisant la décontamination et la démolition d'immeubles aux fins de la réalisation du projet de revitalisation du centre-ville, décrétant une dépense de 1 234 000 \$ et un emprunt à cette fin »

15.9 Règlement n° 1197

« Règlement autorisant le paiement d'honoraires professionnels pour la réalisation d'une étude sur les déplacements et sur la circulation du secteur du site « Singer » et ses environs ainsi que la mise en place d'horodateurs en remplacement des parcomètres au centre-ville, décrétant une dépense de 303 000 \$ et un emprunt à cette fin »

16. Dépôt de documents au Conseil municipal

16.1 Certificat de la procédure d'enregistrement pour le règlement n° 1185

16.2 Certificat de la procédure d'enregistrement pour le règlement n° 1186

16.3 Certificat de la procédure d'enregistrement pour le règlement n° 1193

16.4 Certificat de la procédure d'enregistrement pour le règlement n° 1194

16.5 Certificat de la procédure d'enregistrement pour le règlement n° 1195

16.6 Procès-verbal de correction pour la résolution n° 2012-12-0679

17. Correspondance

18. Période de questions

19. Communications des membres du conseil au public

20. Levée de la séance